



Diplôme d'Université Droit de l'Art et de la Culture

Une formation à distance pour maîtriser les aspects essentiels du droit de l'art et de la culture.

 Faculté de droit
et des sciences politiques
Pôle Sociétés

 irdp

Nantes Université

droit.univ-nantes.fr

Présentation de la formation

Formation unique en son genre en France, ce diplôme vise à offrir un socle juridique solide dans les domaines du marché de l'art et de la culture. Proposé intégralement en formation à distance, il mêle le droit public et le droit privé, le droit interne et le droit de l'Union européenne afin d'offrir une vision complète des enjeux de droit attaché à l'art et à la culture. Accessible en formation initiale et en formation continue, il s'adresse à celles et ceux, praticiens du monde de l'art et de la culture, étudiants, juristes qui souhaitent comprendre les règles existantes, appréhender leur évolution et les intégrer à leurs pratiques professionnelles.

Diplôme de niveau Bac + 4

Accès à partir de Bac + 3 (formation juridique ou non)

Calendrier
Octobre à juin

Validation du diplôme

Session 1 = mai/juin

Session 2 = juin/juillet

Responsable pédagogique

Charles-Edouard BUCHER,
Professeur des universités

Formation continue

02 40 14 15 98
du.droit@univ-nantes.fr

Lieu de la formation

Formation à distance

Examens organisés à la
Faculté de droit et des
sciences politiques de
Nantes

Publics concernés

- Les professionnels de la culture ou du marché de l'art qui, bien que non juristes, sont confrontés au droit de l'art et de la culture : personnels des musées, des galeries d'art, des sociétés de ventes volontaires, du ministère de la culture, des collectivités....
- Les juristes qui souhaitent acquérir des compétences en droit de l'art et de la culture : avocats, notaires...
- Les étudiants qui se destinent à travailler dans le monde de l'art et de la culture et qui souhaitent acquérir des compétences juridiques dans ces domaines.
- Les personnes en recherche d'emploi qui souhaitent acquérir de nouvelles compétences.

Conditions d'accès

- Sélection sur dossier
- Niveau Bac +3 (ou équivalent pour les candidats étrangers maîtrisant la langue française)

Modalités particulières

- Formation exclusivement à distance avec tutorat en ligne et QCM d'auto-évaluation.
- Chaque étudiant est accompagné par un tuteur tout au long de sa formation.
- Possibilité d'effectuer un stage volontaire de 2 mois après accord du responsable pédagogique de la formation.
- Visioconférences régulières sur des thèmes d'actualité.

35
apprenants
par année
(capacité d'accueil
limitée)



Objectifs de la formation

Le diplôme a pour but de proposer une formation sur les aspects essentiels du droit de l'art et de la culture. Il repose sur un tronc commun obligatoire pour tous les inscrits et qui contient les cours portant sur les aspects « fondamentaux ».

En fonction de leurs besoins, les inscrits peuvent ensuite choisir un ou plusieurs parcours de spécialisation :

- Parcours droit de la culture et musées qui met l'accent sur l'action culturelle publique et les musées (contrats publics, aides publiques à la culture, statut des collections publiques, mobilité des collections, respect du droit d'auteur).
- Parcours droit du marché de l'art : davantage centré sur les enjeux économiques, ce parcours traite notamment du droit de la vente des œuvres d'art, de la fiscalité du marché de l'art, des assurances et du droit de suite des auteurs.

Matières enseignées

Enseignements fondamentaux obligatoires

Propriété intellectuelle :

- Droit d'auteur : 20h.
- Droits voisins du droit d'auteur : 10h.
- Droit des contrats d'auteur : 15h.
- Droit des marques et des noms de domaine : 10h.

Statut social de l'auteur et de l'artiste : 10h.

Institutions et politiques culturelles : 10h.

Droit européen de l'art et de la culture : 25h.

Droit du patrimoine culturel : 15h.

Liberté de création et d'expression artistique : 10h.

Contrefaçon, parasitisme, faux artistique, vol, spoliation, trafic d'œuvres d'art : 15h.

Les modes de financement et de soutien à la création : 10h.

Numérique : 10h.

Merchandising, édition d'art : 10h.

Spoliations, provenance, restitutions : 20h

Parcours optionnels

Parcours droit de la culture et des musées

Culture et contrats publics : 15h.

Aides publiques à la culture : 6h.

L'acquisition des œuvres par les collectivités publiques : 15h

Le statut et la conservation des collections publiques : 20h

L'exposition et la mobilité des collections : 10h

Droit d'auteur et musées : 15h.

Parcours droit du marché de l'art

Les contrats : 20h.

Le droit de suite des auteurs des œuvres des arts graphiques et plastiques : 8h.

Droit des ventes d'œuvres d'art : 15h.

Assurances et transport des œuvres d'art : 10h.

Fiscalité du marché de l'art :

Le statut fiscal de l'artiste : 5h.

Le régime fiscal des œuvres d'art : 10h

Contrôle des connaissances

Les épreuves sont organisées à distance et à la Faculté de droit et des sciences politiques, à Nantes, sur 1 à 4 jours.

- **Du contrôle continu.**
- **Une épreuve écrite obligatoire**, de 3h, portant sur tout ou partie des enseignements fondamentaux.
- Dans chaque parcours optionnel : **un grand oral**.

Une seconde session sera organisée pour les étudiants ayant obtenu une moyenne entre 7 et 10/20 ou pour les étudiants dont l'absence à la première session repose sur un juste motif apprécié par la commission pédagogique.

Intervenants

- Charles-Edouard Bucher,
Professeur, Nantes Université,
Responsable pédagogique du DU Droit de l'Art et de la
Culture
Directeur de l'IRDP (UR-1166)
- Frédéric Allaire,
Professeur, Nantes Université
- Jean-Christophe Barbato,
Professeur, Chaire Jean Monnet, Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne
- Carine Bernault,
Professeur, Nantes Université,
Présidente de l'Université
- Ronan Bretel,
Docteur en Droit, ENS Paris Saclay
- Jean-Pierre Clavier,
Professeur, Nantes Université
- Sylvain Chatry,
Maître de conférences HDR, Université de Perpignan
- Stéphanie Le Cam,
Maître de conférences, Université de Rennes 2
- Mylène Le Roux,
Professeur, Nantes Université
- Audrey Lebois,
Maître de conférences HDR, Nantes Université
- Agnès Lucas-Schloetter,
Professeur, Nantes Université
- Sophie Marmois,
Chef du Service du Récolement, Direction de la
Recherche et des Collections, Musée du Louvre
- Sophie Monnier,
Maître de conférences, Université de Bourgogne
- Martial Nicolas,
Maître de conférences, Université de Bretagne
Occidentale
- Véronique Nicolas,
Professeur, Nantes Université
- Kawtar Touijer,
Docteur en Droit, Nantes Université
- Cassandre Urvoy,
Doctorante, Nantes Université

Informations pratiques

• Modalités d'inscription

Candidature sur le site de la Faculté de
droit et des sciences politiques de Nantes
Université

De juin à fin septembre

• Coût de la formation

→ Tarif étudiant : 900 €

→ Tarif étudiant INFN : 1700 €

→ Tarif formation continue individuel : 2698 €

→ Tarif financé par un employeur ou un OPCO :

Double parcours : à partir de 4550 €

Parcours "Droit de la Culture et des

Musées" : 3 598 €

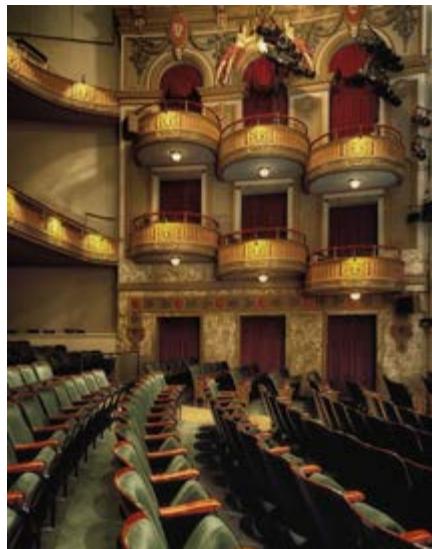
Parcours "Droit du marché de l'art" : 3416 €

Contacts

Service Formation continue (Formation
professionnelle)

du.droit@univ-nantes.fr

02 40 14 15 98



Faculté de Droit et des Sciences Politiques
Chemin de la Censive du Tertre
BP 81307
44313 Nantes cedex 3
www.droit.univ-nantes.fr